

BILAN D'ACTIVITE 2015

&

PROJETS 2016



I - MONTANT DES SUBVENTIONS DU CDAD EN 2015

- La dotation du Ministère de tutelle

Le Ministère de la Justice a accordé pour 2015 trois subventions :

La première en mai 2015 d'un montant de 35.702 € et la seconde en juillet 2015 d'un montant de 15.000 € soit pour 2015 une somme de 50.702 €. (la dotation sollicitée pour 2015 était de 59.000 €)

Une dernière dotation d'un montant de 3272 € (dont 772 € pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité) a été accordée le 25 novembre 2015.

La dotation totale est de 53.974 € (43.400 euros en 2014)

Il est à noter une augmentation de 20% par rapport à la dotation de 2014

- La subvention du Département de la Gironde

Le département a accordé 15.000 € au titre de la Politique de la citoyenneté. Dotation identique à celle de 2014 (12.750 en 2013).

- Contribution financière des chambres des notaires et des huissiers de justice

Chaque chambre a versé sa contribution de 500 € prévue à l'annexe financière.

- Subvention des services de l'ACSé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)

La subvention quasi « pérenne » est de 10.000 € pour le financement « fléché » des permanences d'associations au sein des deux MJD.

- Les subventions de l'agence de services et de paiement (ASP)

Cette aide pour le contrat de l'agent d'accès au droit est enregistrée au fur et à mesure des versements mensuels. Le montant versé s'élève au 1er novembre 2015 à 7.574,94 €.

En 2015, le CDAD a bénéficié de deux nouveaux soutiens financiers :

- les services de l'ACSé via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ont versé **1.500 €** au soutien de l'action menée au sein du PAD du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan
- la mairie de Bordeaux a soutenu l'action créée en 2015 au sein des Restaurants du coeur (permanences d'informations juridiques) et à ce titre a versé une subvention de **1.000 €** dans le cadre de projets innovants.

Le montant des recettes au 15 novembre 2015 est de 86.776,94 €

budget prévisionnel voté en AG pour les recettes 2015 : 107.500 €

Au 15 novembre 2015, 80% des recettes prévisibles ont été réalisées.

II - INFORMATION GENERALE, AIDE ET ASSISTANCE EN MATIERE JURIDIQUE

◆ INFORMATIONS JURIDIQUES DANS LES DEUX MJD (ex art 611-10)

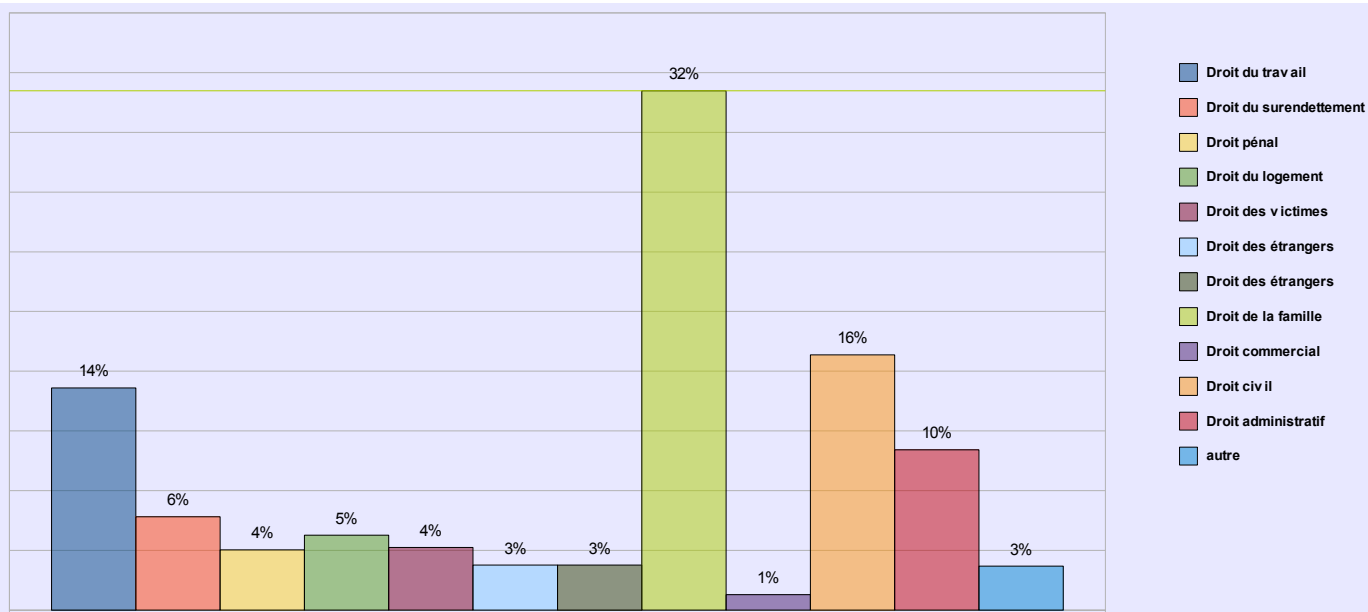
	MJD Hauts-de-Garonne	MJD Bordeaux
ALIFS	4 560,00 €	1 320,00 €
	76 perm de 3H	22 perm de 3H
ALTERNATIVE MEDIATION	360,00 €	780,00 €
	6 permanences de 3H	13 permanences de 3H
ATELIER GRAPHITE		1 980,00 €
		22 perm de 3H
CIDFF	1 980,00 €	1 980,00 €
	25 perm de 3H	25 perm de 3H
FEG – SURENDETTEMENT	1 732,00 €	1 980,00 €
	22 perm de 2H30	17 perm de 3H
FEG – MEDIATION	840,00 €	1 620,00 €
	14 perm de 3H	27 perm de 3H
INFODROITS	1 408,00 €	1 792,00 €
	26 perm de 3H	42 perm de 3H
TOTAL	10 880,00 €	11 542,00 €
2015	161 permanences	160 permanences

Soit au total pour les 2 MJD : 22.422 € pour 337 permanences (21.806 € pour 323 permanences en 2014) prévues, financées avec la subvention « fléchée » de l'ACSé de 10 000 €.

Un premier versement des subventions a été effectué au 31 mai dernier à l'égard de toutes les associations intervenant dans les MJD, à hauteur de la moitié de leur budget prévisionnel.

OBSERVATIONS : la cessation d'activité de l'association ALTERNATIVE MEDIATION en cours d'année. Elle a été remplacée par FAMILLES EN GIRONDE.

**Analyse qualitative des consultations dans les MJD
sur les 3 premiers trimestres 2015**



➤ **participation aux comités de pilotage**

→ Le CDAD a participé au comité de pilotage de la MJD de Bordeaux du 14 avril 2015 (bilan 2014). L'activité de la MJD est stable par rapport à l'activité 2013. Il est constaté une forte augmentation de l'activité des notaires et des délégués du défenseur des droits.

→ Le CDAD a participé au comité de pilotage de la MJD des hauts de Garonne du 9 avril 2015 (bilan 2014).

➤ **l'intervention de la juriste du CDAD dans les deux MJD**

Depuis 2014, la juriste du CDAD recrutée en CAE-CUI effectue chaque semaine des permanences spécialisées en droit du travail dans chaque MJD (permanences de 3h). Par ailleurs, au sein du CDAD, l'information juridique est donnée par téléphone.

Statistiques du 1^{er} janvier au 1er septembre 2015 inclus : 2 permanences/semaine de 4h

	Trimestre 1		Trimestre 2	
	Nb de pers reçues	Nb de permanences	Nb de pers reçues	Nb de permanences
MJD Haut de Garonne	75	11	58	8
MJD Bordeaux	89	12	64	8

Permanences téléphoniques au CDAD du 1er janvier au 1er novembre 2015 : 124 entretiens téléphoniques (essentiellement réalisés le mercredi)

◆ **INFORMATIONS JURIDIQUES DANS LES POINTS D'ACCES AU DROIT (article 611-11)**

➤ **PAD DE ST-CIERS-SUR-GIRONDE**

Budget primitif 2015 voté sur les bases suivantes : même tarif horaire et même nombre de permanences qu'en 2014.

- Les associations

ADIL 33	11 permanences	772,50 €
PRADO SAV	25 permanences	1 926,50 €
FAMILLES EN GIRONDE	11 permanences	1 910,00 €
		4 609,00 €

Le PAD de Saint-Ciers a sollicité l'augmentation des permanences de l'association Familles en Gironde à raison de deux permanences par mois. Cette association a maintenu pour 2015 une seule permanence par mois (sur 11 mois). Cette augmentation est néanmoins prévue pour 2016.

➤ PAD DU CENTRE PENITENTIAIRE DE BORDEAUX- GRADIGNAN

Le fonctionnement du PAD du CP de Gradignan a été modifié en 2014. en effet, depuis juin 2014, des permanences de l'association INFODROITS ont été mises en place tous les 15 jours.

Ce dispositif vient en complément des consultations juridiques des avocats. La mise en place de ces permanences d'INFODROITS au sein du centre pénitentiaire permet de faire un lien avec les consultations juridiques des avocats.

En effet, le 1er bilan de ces permanences montre que les juristes de l'association ont parfois, à l'issu de leur entretien, orienté les détenus vers les consultations juridiques d'avocats.

Aussi, ces deux dispositifs sont complémentaires et ont vocation à développer l'accès au droit pour les détenus.

L'association a reçu depuis janvier 2015, 26 personnes et 15 personnes ont été renvoyées vers un avocat. Sur ces 15 détenus, 11 ont été reçus par un avocat. Les avocats ont donné 6 heures de consultation.

De plus, ce PAD fait aussi l'objet d'un co financement CDAD – SPIP de la Gironde et en 2015, une subvention FIPD a été allouée à hauteur de 1500 euros.

Pour 2016, ce dispositif va être renouvelé à raison d'une permanence d'INFODROITS de 2 heures tous les 15 jours.

Le CDAD renouvellera la demande de subvention du FIPD et le SPIP reste co-financeur de ce dispositif.

Le coût total de l'action est de 3600 €. La part du CDAD est évaluée à 1800 €.

Il est à prévoir également une augmentation du nombre d'actions collectives et de permanences d'INFODROITS au sein du Chalet Bleu. Cette structure accueille les familles des détenus.

➤ **PAD DE LA COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud)**

En 2015, le CDAD a subventionné le PAD à hauteur de 6500 € pour le soutien à 3 associations: CIDFF, VICT'AID et Familles en Gironde (information à la médiation familiale).

Cette participation est maintenue pour 2016.

CIDFF	22 permanences	2 500,00 €
VICT'AID	44 permanences	2 000,00 €
FAMILLES EN GIRONDE – mediation familiale	22 permanences	2 000,00 €
		6 500,00 €

En outre, en septembre 2014, le CDAD a signé une convention avec la chambre départementale des notaires. Ces derniers devaient assurer 1 permanence par mois au sein du PAD de la Teste-de- Buch. La première permanence a débuté le 3 juillet 2014. Entre juillet et novembre, 24 personnes ont pu être reçues par un notaire. Or, depuis la fin d'année 2014, l'activité des notaires au sein des PAD a été suspendue en raison d'un mouvement national de protestation en lien avec le vote de la loi dite « loi Macron ».

Le PAD a organisé le 6 mars 2015 une réunion d'information sur l'activité du PAD de la Teste-de-Buch. Cette réunion fut l'occasion de dresser le bilan très positif de toutes les permanence qui se tiennent sur cette structure : associations de juristes, avocats, conciliateurs, défenseurs des droits, etc.

➤ **PAD DE LESPARRE MEDOC – COEUR MEDOC**

La convention constitutive a été signée le 4 avril 2014 entre le CDAD et la communauté de Communes Cœur Médoc.

Cependant, un incendie courant été 2014 a durablement retardé la l'ouverture officielle. En effet, l'inauguration des nouveaux locaux de la plateforme de services et de formation a eu lieu le 16 septembre 2015.

Malgré ce retard, les associations ont pu intervenir dans des locaux provisoires de la CDC et ainsi, le CDAD a soutenu en 2015 trois associations : INFODROITS, VICT'AID et Familles en Gironde. Le montant versé est de 4.802 € pour les associations INFODROITS et VICT'AID. Concernant les permanences de Familles en Gironde, n'étant pas régulière, il a été convenu que cette association adresserait une facture en fin d'année indiquant le nombre de permanences réellement assurées.

INFODROITS	45 permanences	2 700,00 €
VICT'AID	12 permanences	2 102,00 €
FAMILLES EN GIRONDE – surendettement	Intervention à la demande	Facturation
		4 802,00 €

L'offre sur cette structure est très complète, outre les associations de juristes, de nombreux professionnels du droit y tiennent des permanences : le SPIP, la PJJ, le conciliateur de justice, le défenseur des droits, etc.

En 2016, les huissiers de justice vont assurer une permanence par trimestre.

➤ **PAD DE LIBOURNE – CALI**

La convention constitutive a été signée le 30 janvier 2015 mais les premières permanences n'ont pu se tenir qu'à compter du 1er septembre 2015.

Cependant, le CDAD a maintenu le soutien financier apporté aux associations intervenant sur Libourne avant la mise en place de ce PAD : VICT'AID et le CIDFF.

En 2016, le CDAD soutiendra 3 associations : VICT'AID, le CIDFF et INFODROITS.

Parallèlement, des permanences d'avocat et d'huissiers de justice vont être assurées au sein de ce PAD. La première permanence d'huissier a débuté le 1er décembre.

Le CDAD participe régulièrement au groupe de travail sur le développement de l'accès au droit.

➤ **PAD DE LANGON – CDC Sud Gironde**

La convention constitutive de création du PAD de LANGON a été signée le 1er avril 2015.

Pour 2015, le CDAD participe au financement d'une seule association : VICT'AID à hauteur de 1.500 euros.

Pour 2016, deux autres associations devraient bénéficier du soutien financier du CDAD : INFODROITS et CIDFF.

Les premières permanences d'avocats ont débuté en septembre 2015 et des permanences des huissiers de justice vont également s'y tenir à compter du 1er décembre 2015.

◆ INFORMATIONS JURIDIQUES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (article 611-13)

➤ la CDC de Podensac

Pour 2015, la subvention de 1500 € a été maintenue pour les permanences de VICT'AID. Cette somme a été versée le 15 juin 2015.

➤ Communauté de communes de Castillon-Pujols

Pour 2015, la subvention de 2000 € a été maintenue pour les permanences du CIDFF. Cette somme a été versée le 15 juin 2015.

➤ Communauté de communes du Canton de Blaye

Pour 2015, une subvention de 1000 € a été versée au CIDFF pour ses permanences sur le canton de Blaye. Cette somme a été versée le 15 juin 2015.

Pour 2016, une discussion est en cours quant à la création d'un POINT D'ACCES AU DROIT sur Saint-Savin. La question du maintien du financement de Blaye est posée.

➤ Commune de Saint-Savin

Pour 2015, le CDAD a maintenu le financement du CIDFF pour ses permanences sur ce secteur du territoire. Une subvention à hauteur de 2000 € a été versée pour 2 permanences mensuelles de 3h (22 permanences annuelles). La création d'un Point d'accès au droit est envisagée.

➤ Communauté de communes du réolais en Sud Gironde

Le co-financement du CDAD de la permanence d'aide aux victimes de Vict'Aid s'élève à 1000 € en 2015. Cette permanence sera maintenue en 2016.

III - DISPOSITIF DE CONSULTATIONS JURIDIQUE D'AVOCATS (article 611-12)

Ce dispositif a été mis en place dans les PAD ainsi que sur la commune de Blaye. Les avocats des barreaux de Libourne et Bordeaux y sont associés.

Le budget prévisionnel sur ce dispositif a été évalué pour 2015 à 11.340 euros soit 140 h de permanences ou 20h par lieu de permanence (sur la base de 7 lieux).

Il est à noter que les premières permanences du PAD de Lesparre ont commencé en novembre 2014 et celles du PAD de Langon en septembre 2015.

Sur le PAD de Langon, 14 personnes ont déjà pu être reçues sur uniquement deux permanences.

Les permanences du PAD de Libourne débiteront en 2016.

	PAD CP Gradignan		PAD COBAS		PAD St Ciers sur Gironde		MSP Blaye	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
nb de personnes recues	11	10	31	22	12	24	28	30
montant	-	486,00 €	-	1 458,00 €	-	1 215,00 €	-	1 620,00 €

	PAD Lesparre	PAD Langon
nb de personnes recues	12	14
montant	648,00 €	567,00 €

Si la nécessité est unanimement reconnue de recourir à ce type de dispositif, force est de constater que le nombre de bons de consultations délivré est en deçà des prévisions annuelles (140 h de permanences ou 20h par PAD)

En 2014, le taux de la valeur ajoutée est passée de 19,6 % à 20% soit un tarif horaire de 81 €.

Au 25 novembre, la réalisation sur cette ligne budgétaire est de 5.994 € (3.643,65 € en 2014) soit 74 h de permanence.

La réalité correspond à une moyenne de 12h de permanence sur les 6 lieux.

Ce dispositif a mieux fonctionné en 2015 qu'en 2014 mais il reste encore à le développer.

La discussion reste engagée sur les bénéficiaires de ce dispositif. Il est envisageable de permettre à d'autres personnes disposant de faibles ressources de prétendre à des consultations juridiques gratuites (le principe appliqué actuellement est que seules les personnes ne disposant d'aucune ressource ou à très faibles ressources peuvent prétendre à ces consultations : RSA, minima sociaux).

Les avocats participants à ce dispositif sont favorables à étendre les bénéficiaires de ces consultations arguant du fait que l'objectif est un accès au droit pour tous les justiciables, démunis à tout point de vue, y compris les plus démunis financièrement. Tel est le cas notamment sur Lesparre, où la population est désormais éloignée de toute juridiction. Les avocats permettront de réactiver un maillage efficient du territoire.

IV – COMMUNICATION EN MATIERE D'ACCES AU DROIT

Plusieurs dépenses correspondant à des prestations destinées à des actions de communication ont été engagées :

- Refonte du site internet du CDAD

Le site internet du CDAD a été remanié de manière à lui redonner un peu de simplicité et d'attractivité. Désormais, l'onglet « actualité de l'accès au droit » est mis à jour régulièrement.

Les partenaires associatifs notamment ont été invités à adresser les plaquettes et autres outils de communication qu'ils souhaitaient voir mis en ligne.

Par ailleurs, une carte interactive permet par un simple clic de connaître les lieux d'accès au droit et les permanences qui y sont assurées.

Cette dépense a coûté 2.310 €. Certaines améliorations sont encore à prévoir sur 2016.

- Publication de dépliants sur l'accès au droit en Gironde

En partenariat avec les 2 MJD, le CDAD a élaboré un dépliant recensant les structures d'accès au droit sur le Département. Cette plaquette va être distribuée à une grande partie du réseau sur le Département (communes, MDSI, arrondissement judiciaire, PAD, etc).

- Plaquette d'information à destination des jeunes

En partenariat avec le CIJA (Centre Information Jeunesse Aquitaine), le CDAD a rédigé une plaquette sur le thème : « je deviens majeur, mes droits et mes obligations ».

- Dépliant sur le PAD de Libourne

Le CDAD va participer financièrement à la publication et diffusion de flyers pour communiquer sur le PAD de Libourne.

V - ACTIONS THEMATIQUES

- La « prévention des expulsions locatives »

Le CDAD, en tant que signataire de la Charte de prévention des expulsions locatives, participe aux groupes de travail organisés par le service Hébergement-Logement de la DDCS.

Dans ce cadre, le département a organisé le 17 septembre 2015 une journée d'information et de formation des acteurs intervenant dans le champ de la prévention des expulsions. Cette journée animée par **Infodroits**, a rassemblé autour d'une table ronde : **un représentant de la Chambre des Huissiers de la Gironde, un représentant de l'Ordre des avocats du Barreau de Bordeaux, et une représentante des magistrats du Tribunal d'Instance de Bordeaux.**

➤ L'accès au droit des jeunes

Le CDAD souhaite mettre l'accent sur des actions à l'intention des jeunes.

➤ Le tribunal de grande instance de Bordeaux permet à des groupes scolaires d'assister deux fois par semaine à des audiences du tribunal correctionnel. 2 à 3 fois par mois, le secrétaire général du CDAD accueille les classes et leur présente l'organisation judiciaire et le rôle des acteurs de la justice. Le secrétaire général s'est déplacé le 8 octobre 2015 au lycée Condorcet de Bordeaux pour échanger avec des élèves de terminale option droit sur la justice française.

Cette action a pour but de permettre aux collégiens et lycéens de mieux connaître le fonctionnement de la justice en France.

➤ Le CDAD a participé en 2015 à la première édition du « festival les toiles citoyennes ». Il s'agit d'une opération conjointe de sensibilisation à la citoyenneté des jeunes, dont l'organisation est portée par les services du Conseil départemental et par le CDAD. La première édition a eu lieu fin janvier sur Cadillac.

Le festival se déroule sur une semaine, à raison de 10 séances, soit une séance par demi-journée, réservée aux établissements scolaires du lundi au vendredi matin et après-midi et une séance ouverte aux jeunes de 12 à 25 ans des structures ou associations d'accueil de jeunes du territoire, le mercredi après-midi. A l'issue de chaque séance, les jeunes participent à un débat animé par des professionnels du droit, de l'éducation, de l'action sociale et/ou de la santé.

L'édition 2016 sera organisée sur Ste Foy la Grande (commune bénéficiant depuis 2015 d'un contrat « politique de la ville ») et aura lieu du 25 au 29 janvier 2016.

➤ En partenariat avec le CIJA (Centre Information Jeunesse Aquitaine), le CDAD a rédigé une plaquette sur le thème : « je deviens majeur, mes droits et mes obligations ».

➤ Actions de lutte contre les exploitations

• **Soutien à l'association IPPO**

Le CDAD a maintenu son soutien à l'association IPPO. Le CDAD soutient l'association par un apport financier de 4000 € annuel.

• **Soutien à l'association RUELLE (Relais Urbain d'Echanges et de Lutte contre l'Exploitation)**

Cette association s'inscrit dans la lutte contre les exploitations.

Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a présenté en mai 2014 son plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016).

Ce plan prévoit de faire de la lutte contre la traite, une politique publique à part entière et informer et sensibiliser le grand public notamment par la diffusion d'un dépliant dans les services recevant du public.

L'action du CDAD s'inscrit pleinement dans le dispositif par son lien avec les MJD mais aussi en subventionnant l'association RUELE.

L'association a aussi organisé une exposition photo « à contre-allées » avec le concours d'un photographe professionnel, Christophe Goussard, ayant pour finalité de sensibiliser le public aux situations de traite des êtres humains.

Cette exposition a été présentée sur la MJD des Hauts de Garonne et parallèlement a été organisé une conférence débat le 2 juillet 2015 sur la qualification juridique de traite des êtres humains.

Le CDAD a soutenu financièrement cette association à hauteur de 4000 euros correspondant à 142 h de salaire consacré à l'information juridique des personnes et à leur accompagnement. Il peut s'agir de temps d'information de personnes susceptibles d'être victimes ou identifiées comme victimes.

➤ **Action envers un public en situation de grande précarité : création de permanences au sein des restos du coeur**

Le public bénéficiaire de cette action est un public en situation de grande précarité. Ces permanences, basées avant tout sur l'écoute, "débloquent" des situations complexes et permettent à des familles d'agir en connaissance de cause, tout en restant guidées dans leur démarche.

Ce projet s'inscrivant totalement dans la conduite d'une politique d'accès au droit en faveur des personnes les plus démunies, le CDAD de la Gironde s'est engagé dans cette action. La convention a été signée le 22 juin 2015 mais les permanences ont débuté dès le mois de janvier 2015.

Le dispositif a été mis en place sur deux centres de distribution : celui de Bordeaux-Gare et celui de Branne. Sur ces deux centres, l'association INFODROITS intervient 2 fois par mois.

Sur le centre de Bordeaux-Gare, les avocats de Bordeaux ont formé une liste d'avocats volontaires (« avocats du coeur »).

Concernant les modalités financières, l'action est menée conjointement avec le Conseil départemental. L'association INFODROITS bénéficie de la part du Conseil départemental d'un financement ciblé sur un public en situation de précarité.

Par ailleurs, l'association les "Restaurants du Cœur" a participé en 2015 financièrement et de manière exceptionnelle au lancement de cette action en Gironde à hauteur de 2000 euros.

Le CDAD a obtenu en 2015 une subvention de la Ville de Bordeaux de 1000 euros pour cette action.

➤ **Actions de prévention du radicalisme**

En partenariat avec l'association ALIFS et les MJD, deux conférences ont été organisées sur la MJD des Hauts de Garonne les 30 novembre et 14 décembre 2015. Les deux thèmes proposés sont :

- « laïcité : un principe au contenu multiple »
- « face à la radicalisation : connaître et agir ».

D'autres projets sont en cours d'élaboration pour 2016 sur le centre pénitentiaire de Gradignan.

IV - LES PROJETS POUR 2016

Outre le maintien des dispositifs existants au sein des MJD, le CDAD entend développer et créer de nouvelles actions.

◆ **Développer l'action dans les PAD notamment sur les PAD de Lesparre, Libourne et Langon**

Ces trois PAD récents doivent installer durablement leur permanence et se faire connaître sur leur territoire.

Sur le PAD de Langon : les associations ont été sollicitées et le CDAD entend soutenir 3 associations : INFODROITS, VICT'AID et CIDFF. Par ailleurs, il faut continuer à mobiliser les professionnels du droit, avocat, notaire et huissier pour maintenir le dispositif des consultations juridiques.

Sur le PAD de Libourne : situation identique qu'à Langon. Le CDAD soutiendra financièrement 3 associations : INFODROITS, VICT'AID et CIDFF.

Les avocats du barreau de Libourne ont été associés et ils devraient pouvoir assurer une permanence au sein de ce PAD.

Sur le PAD de St-Ciers-sur-Gironde : une demande de financement complémentaire a été formulée pour l'augmentation des permanences de l'association Familles à raison de deux permanences par mois.

La chambre des huissiers de justice participe à l'activité sur ces trois nouveaux PAD en ayant permis de mettre en place dès le mois de décembre 2015 des permanences mensuelles ou trimestrielles sur chacune de ces structures.

◆ **Développer l'action sur les MJD**

Grâce à une subvention pour 2016 de Bordeaux Métropole, le CDAD pourra permettre l'augmentation de permanences d'informations juridiques au sein des MJD : INFODROITS, CIDFF et ATELIER GRAPHITE. En outre, cette association devrait pouvoir intervenir sur la MJD des Hauts de Garonne.

◆ Actions en faveur des personnes démunies

Le CDAD prévoit de développer les permanences juridiques au sein de nouveaux centres de distribution des « restos du cœur ».

En outre, la participation financière de l'association des restaurants du cœur n'étant pas automatiquement reconduite, il est à prévoir une augmentation de la part du CDAD.

◆ Actions envers les réfugiés

Le département de la Gironde va accueillir prochainement des personnes réfugiées. En collaboration avec les services de la Préfecture, le CDAD envisage de mettre en place des permanences au sein des structures d'accueil des migrants.

◆ Actions envers les jeunes

→ Le «*Festival les toiles citoyennes*» est une opération conjointe de sensibilisation à la citoyenneté des jeunes, dont l'organisation est portée par les services du Conseil Général et le CDAD. L'édition 2016 se déroulera du 25 au 29 janvier 2016 au cinéma «la Breche» de Ste Foy la Grande.

→ en partenariat avec le CIJA, seront mises en place dès janvier 2016 des permanences d'information juridiques dédiées aux jeunes (16-25 ans) ces permanences seront assurées par INFODROITS.

Le cout de l'action serait de 1.650 euros.

Au surplus, le CDAD intégrera les « programmes ateliers » organisés par le CIJA. Le 2ème jeudi de chaque mois, le CIJA prépare des ateliers à destination des jeunes pour résoudre certaines difficultés à travers des thèmes variés (« préparer son entretien d'embauche », « le service civique », « rédiger un CV », etc.).

→ le juriste du CDAD participera à des ateliers « droit du travail » au sein des 2 MJD. Ces ateliers seront organisés :

- sur la MJD de Bordeaux : le 16 décembre 2015 et le 10 février 2016
- sur la MJD des Hauts de Garonne : le 20 janvier 2016 et le 16 mars 2016

→ le CDAD va soutenir l'association INFODROITS pour un projet « citoyenneté active » avec le collège les alouettes de Pessac.

Cette action vise les élèves de 4ème et s'inscrit dans le cadre du programme d'éducation civique sur le thème de la justice en France (fonctionnement et acteurs) et la justice des mineurs. Ce projet prévoit l'intervention de l'association INFODROITS dans les classes, des sorties au TGI pour assister à une audience du tribunal correctionnel et la participation à un rallye « justice » avec rencontres de professionnels du droit (ENM, PJJ, Magistrats, avocats du CRIC, etc).

Le montant du projet est estimé à 1.230 euros.

◆ Créations de points d'accès au droit

→ point d'accès au droit de Saint Savin

courant 2015, le CIAS de Saint Savin a contacté le secrétaire général du CDAD pour lui faire part du projet de créer un PAD sur la communauté de commune « latitude Nord Gironde ».

Ce territoire est situé au centre de la Haute Gironde. C'est le territoire le plus peuplé des 5 communautés de communes avec 23.000 habitants et selon une source de l'INSEE, ce territoire est situé dans le couloir de la pauvreté. Ce territoire est marqué par une certaine précarité et des problèmes de mobilités importants. Les deux autres points d'accès au droit du Nord Gironde sont très éloignés : Libourne est à 45 km et St Ciers sur Gironde est à 24 km.

Actuellement, quelques associations et professionnels interviennent déjà sur Saint Savin : le CIDFF (soutenu en partie financièrement par le CDAD), INFODROITS, un médiateur de la république, une association de consommateurs et une avocate. Le taux de fréquentation est très important.

Au vu de certaines problématiques rencontrées par les travailleurs sociaux de la MDSI, et les élus, il apparaît nécessaire que Famille en Gironde puisse intervenir notamment pour tout ce qui est surendettement, ainsi que Vict aid pour de l'information sur le droit des victimes. Il est également envisager de construire un partenariat avec la Croix Rouge afin de former des bénévoles en tant qu'écrivain public.

Le barreau de Libourne, par l'intermédiaire de Me BERGEON qui intervient sur les permanences à Blaye et St Ciers a été contacté et est fortement intéressé pour participer à ce dispositif.

Le point d'accès au droit serait situé dans les locaux du CIAS qui sera opérationnel en janvier 2016. En terme d'accueil, le CIAS mettra à disposition un agent d'accueil et une plateforme téléphonique.

→ point d'accès au droit de Ste Foy la Grande

Lors d'une rencontre avec le délégué du préfet de Libourne en charge de la politique de la ville de Ste Foy la Grande, l'idée d'ouvrir un lieu d'accès au droit sur cette commune a été favorablement accueillie. En effet, cette commune bénéficie depuis 2015 d'un contrat « politique de la ville » auquel le CDAD souhaiterait participer en créant des permanences d'informations juridiques dans les quartiers ciblés. L'association INFODROITS tient déjà des permanences sur ce territoire.

VI – FONCTIONS SUPPORT – activités administratives

Il s'agit des dépenses de personnel. Le CDAD a recruté en mai 2015 un nouvel agent d'accès au droit suite au départ en avril de Melle DICKSON. Le contrat initial était de 20h hebdomadaire en CAE de 1 an (4 mai 2015-3 mai 2016).

En janvier 2016, le contrat va être porté à 25h hebdomadaire avant renouvellement au 3 mai 2016.

Melle LELAN s'est vue confier trois missions principales :

→ assurer des permanences en droit du travail :

Elle assure les permanences en droit du travail au sein des deux MJD à raison de 2 après-midi par semaine. En parallèle, elle va animer des ateliers en droit du travail au sein des MJD. Quatre ateliers ont déjà été prévus :

- MJD de Bordeaux : les 16 décembre et 10 février
- MJD des Hauts de Garonne : les 20 janvier et 16 mars

Elle animera également des ateliers en droit du travail lors des ateliers du jeudi au sein du CIJA.

→ participer au développement du droit des jeunes

En partenariat avec le CIJA, Melle LELAN a créé des plaquettes d'informations destinées aux jeunes comme celle diffusée en 2015: « je deviens majeur, mes droits et obligations ».

Une série de plaquettes « je deviens majeur... » est en cours d'élaboration pour être diffusée au cours de l'année 2016.

→ gestion des statistiques

Melle LELAN est chargée de centraliser les statistiques MJD et dispositifs avocat au sein des PAD.